

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'Aviation civile

Paris, le 23 Juin 2020

Le directeur du transport aérien

Sous-direction des aéroports

Bureau des capacités aéroportuaires

20 - 086

Monsieur le Coordonnateur délégué,

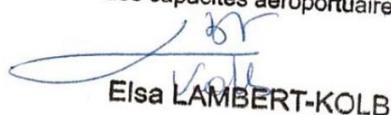
Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 octobre 2016 qualifiant d'aéroport à facilitation d'horaires l'aéroport de Figari-Sud-Corse sur certaines périodes de l'année, je vous ai notifié par courrier du 26 mai 2020 la suspension du paramètre relatif à la capacité sur les postes de stationnement sur la plateforme du 27 mai 2020 jusqu'au 19 juillet 2020 inclus.

Le comité exécutif de l'aéroport de Figari a pris la décision de rétablir ce paramètre de manière anticipée, au vu de la reprise du trafic attendue pour la période à venir.

C'est pourquoi, je vous demande de rétablir le paramètre de capacité sur les postes de stationnement, à compter du 4 juillet 2020, selon les modalités notifiées par note du 24 septembre 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Coordonnateur délégué, l'expression de mes cordiales salutations.

L'adjointe à la cheffe du bureau  
des capacités aéroportuaires



Elsa LAMBERT-KOLB

**Monsieur Eric HERBANE**  
Coordonnateur délégué  
COHOR  
9, rue Hélène Boucher  
Bât.530 ORLYTECH - Paray-Vieille-Poste  
91781 Wissous Cedex

**Copie à : DSAC-SE (Del COR F. Lebailly), SNA-SE (F. Roullier)**

**Copie à : CCI-Figari (R. Leccia)**